



FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE L'ESPACE DE LA CHAUFFERIE

NOTE IMPORTANTE : Le membre qui utilise l'espace de La Chaufferie en est responsable. Il doit veiller à ce que les usagers et les visiteurs respectent le règlement.

N. B. Les événements relevant de l'initiative de La Chaufferie (exposition annuelle, échanges sur l'art, présentations de l'artiste en résidence) ne requièrent pas ce formulaire.

Nom : _____ Membre Non Membre Résident CALQ

Logement : _____
(Caractère)

Début de la réservation : (J/M/A): _____ Fin de la réservation (J/M/A) _____

Signature électronique du membre

Nom et Signature du responsable de La Chaufferie

RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'ESPACE DE LA CHAUFFERIE PAR UN MEMBRE

1. Les seules activités qui sont acceptées dans l'espace de La Chaufferie (en dehors des réunions et assemblées de La Chaufferie, de la coopérative Lézart ou de leurs différents comités) sont des activités à vocation artistique : exposition, événement, résidence de recherche, etc.
2. La coopérative Lézarts et La Chaufferie se réservent le droit d'utiliser la salle si le C.A. doit convoquer une assemblée générale ou une réunion. Dans une telle éventualité, il faudra libérer un espace suffisant pour accueillir les membres. Toutefois, La Chaufferie s'engage à aviser le membre utilisateur dans un délai raisonnable.
3. Les activités qui auront lieu dans La Chaufferie devront respecter le règlement d'immeuble et les normes de sécurité émises par la Ville de Montréal et le Service des incendies.
4. En signant le formulaire de prêt d'équipement, le membre s'engage à remettre la clé du dépôt de La Chaufferie dès la fin de la période d'emprunt du matériel. Si la clé est perdue ou volée, le membre s'engage à payer la totalité des frais de changement de serrure.
5. La Chaufferie possède un système d'éclairage de base. Le membre qui souhaite modifier ce système de base (en déplaçant, en ajoutant ou en enlevant des spots) devra signer le formulaire de prêt d'équipement.
6. La Chaufferie possède de l'équipement audiovisuel (projecteur, moniteur, système de son et console, etc.). Le membre qui souhaite l'utiliser devra signer le formulaire de prêt d'équipement.
7. Il est permis de percer uniquement dans le gypse ou dans le mortier entre les pierres.
8. Les trous dans le gypse doivent être rebouchés et repeints.
9. Les lieux doivent être remis dans l'état où ils ont été trouvés.
10. Lorsque le budget le permet, un membre qui réserve La Chaufferie a droit à un montant de 50\$ pour un vernissage ou un événement ouvert au public. Il est recommandé que le membre s'informe d'abord auprès de l'administrateur responsable du volet artistique afin de savoir si les fonds sont disponibles. Il doit ensuite envoyer ses factures à l'administrateur pour remboursement.

En cochant, je confirme avoir lu et compris les règlements relatifs à l'utilisation de l'espace de La Chaufferie par un membre

Annexe : **En cochant**, je confirme avoir lu et compris l'annexe, si applicable.

Présentation du projet et communications:

Présentez une idée sommaire du projet (quel qu'il soit) que vous comptez réaliser lors de votre occupation de La Chaufferie. Votre résumé et démarche artistique servira à annoncer les activités en cour dans La Chaufferie (qu'elles soient publiques ou privées). Les informations que vous donnerez pourront, lorsqu'applicables, être utilisées sur notre site web, dans l'info membres, ainsi que via les médias sociaux.

Vous êtes, aussi, encouragé à partager et aimer les publications qui sont publiées sur notre page Facebook de La Chaufferie. Cela aide significativement à augmenter leurs visibilitées.

Description de l'activité ;

Résumez-en plus ou moins 50 mots le projet ou travail que vous comptez réaliser pendant votre occupation de La Chaufferie.

Faire parvenir par courriel une **image / photo** (format web) du travail que vous comptez réaliser dans La Chaufferie ; de votre pratique actuelle ; ou encore d'un projet représentatif de votre démarche artistique.

S.V.P. Faire parvenir images : [Lien pour images occupation La Chaufferie](#)

Résumez votre démarche artistique :

Adresse de votre site web, ou autres liens pertinents pour consultation :

Votre site web :

Autres : (Description)

Information sur votre prochaine exposition :

Date prévue (J/M/A) :

Titre de l'exposition :

Lieu :

Liens :

S'il a un flyer, une image où tout autre document à annexer dans l'information, veuillez les mettre en pièce (s) jointe(s) au message, et assurez-vous que l'information que vous partagez soit complète.

Prenez note que tous les documents à publier sur les différentes interfaces de communication de La Chaufferie doivent passer par une révision, révision faite en partenariat avec le membre responsable de la révision des textes de la Coop.



FORMULAIRE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

NOTE IMPORTANTE : Le membre qui emprunte ou utilise l'équipement de La Chaufferie en est responsable. Nous lui recommandons de vérifier si ses assurances personnelles couvrent les appareils empruntés.

N. B. Les événements relevant de l'initiative de La Chaufferie (exposition annuelle, échanges sur l'art, présentations de l'artiste en résidence) ne requièrent pas ce formulaire.

Nom : _____ Membre Non Membre Logement : _____

(Caractère)

Début de la réservation: (J/M/A) _____ Fin de la réservation : (J/M/A) _____

Description de l'activité : _____

Signature électronique du membre*

Nom et Signature du responsable de La Chaufferie

* : En apposant ma signature, je confirme avoir lu et compris les règlements relatifs à l'emprunt personnel d'équipement audiovisuel pour des projets ponctuels.

Emprunt	Quantité inventaire	Produit	Description	Valeur unitaire
	1	Écran, pied, valise de transport	Draper Ultimate Folding Screen XT1000V 16:9	1400\$
	1	Moniteur	Samsung ME40C-40" LED-backlit LCD	1044\$
	1	Fixation pour moniteur	Peerless PLCM-2-UNL	370\$
	1	Pôle de fixation pour moniteur	Peerless AEC0406	185\$
	1	Caisse de transport pour moniteur	Multi-Caisses SAMS-LH40-0W2P900	465,65\$
	2	Enceinte amplifié	Electro-Voice ELX112P	550\$
	1	Sous-Grave Amplifié (Sub)	Yamaha DXS15	859,50\$
	1	Mixeur Audio	Mackie PAMC000100	199,99\$
	1	Projecteur	Panasonic PT-AE8000	3095\$
	1	Lampe de rechange pour	Panasonic PTA-E8000	241\$

		projecteur		
	1	Valise de transport pour projecteur	Nanuk 960	450\$
	1	Grid clamp pour projecteur	Peerless ACC557	65\$
	1	Pôle de fixation pour projecteur	Peerless AEC006009	105\$
	1	Fixation à projecteur	Peerless PRG-UNV + Peerless CMJ300	165\$ + 50\$
	26	PAR 38 + Baby C-Clamp + UG		35\$
	30	lampe PAR 38 LED dimmable		41,25\$
	14	Altman ME + serre en C + UG 248		75\$
	20	Lampe MR16 75 Watt		4\$
	40	câble de sécurité		3,50\$
	4	lampe Wash dimable		393,75\$
	12	filtres diffuseurs		6,75\$
	1	Câble HDMI 40 pi	Ultra Slim Series High Performance HDMI	52,80\$US
	1	Câble HDMI 6 pi	Ultra Slim Series High Performance HDMI	13,62\$US
	1	Câble RCA 50 pi	High-quality Coaxial Audio/video RCA CL2 Rated cable RG6/U 75 ohm	10,31\$US
	1	Câble RCA 35 pi	High-quality Coaxial Audio/video RCA CL2 Rated cable RG6/U 75 ohm	8,33\$US
	1	Câble XLR 15 pi	Premier Series XLR Male to XLR Female 16AWG	9,16\$US
	2	Câble XLR 50 pi	Premier Series XLR Male to XLR Female 16AWG	19,33\$US
	1	Câble SVGA 35 pi	Plenum Rated Cable	63,44\$US
	1	Câble SVGA 50 pi	Plenum Rated Cable	84,43\$
	2	Rideaux de scène		
	1	Lecteur Multimédia + télécommande	WD TV Live	118,98
		Tables		
		Chaise		
		Cimaise suspendue		
		Autre :		

RÈGLEMENT RELATIF À L'EMPRUNT PERSONNEL D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL POUR DES PROJETS PONCTUELS

1. Sortir de l'équipement du dépôt ou déplacer l'équipement installé dans l'espace La Chaufferie constitue un emprunt.
2. Seuls les membres de La Chaufferie peuvent emprunter l'équipement de La Chaufferie.
3. Un membre qui emprunte du matériel confirme qu'il sait s'en servir de façon autonome et sécuritaire. Les membres de l'équipe artistique ne sont pas tenus d'offrir le service de soutien technique.
4. L'équipement ne peut être emprunté que pour des événements, expositions ou projets d'exploration réalisés dans le cadre de la politique artistique de La Chaufferie (intramuros ou extramuros). En aucun cas, un membre ne peut emprunter le matériel pour un projet non cautionné par La Chaufferie.
5. Le membre doit rapporter l'équipement emprunté au même endroit et dans le même état de propreté que lorsqu'il a été emprunté et dans le délai convenu à la signature de l'entente.
6. Le membre doit aviser l'équipe artistique de La Chaufferie dès qu'il constate une perte, un vol, une disparition ou un dommage.
7. En signant le formulaire de prêt d'équipement, le membre s'engage à rembourser à La Chaufferie la valeur de remplacement du matériel s'il est perdu ou volé, ou à payer les frais de réparation si des dommages sont causés au matériel. Le formulaire de prêt stipule clairement que l'emprunt est fait sous la responsabilité personnelle de l'emprunteur.
8. En signant le formulaire de prêt d'équipement, le membre s'engage à remettre la clé du dépôt de la Chaufferie dès la fin de la période d'emprunt du matériel. Si la clé est perdue ou volée, le membre s'engage à payer la totalité des frais de changement de serrure.
9. Toute somme due est payable à l'ordre de La Chaufferie par chèque certifié ou mandat-poste dans des délais qui seront prescrits par La Chaufferie.